

Communiqué de presse  
Paris, le 28 novembre 2018

## L'ACOUSTIQUE AU SERVICE DES PÊCHEURS POUR LIMITER LES CAPTURES ACCIDENTELLES DE DAUPHINS

**Réduire les captures accidentelles de cétacés est un sujet de préoccupation majeur pour les pêcheurs français, qui ont entamé des travaux de recherche en partenariat avec les scientifiques depuis plusieurs années.**

Cette année, le projet PIC<sup>(1)</sup>, porté par l'organisation de producteurs Les Pêcheurs de Bretagne, en partenariat scientifique avec Ifremer<sup>(2)</sup> et l'observatoire Pélagis<sup>(3)</sup>, et financé par **France Filière Pêche**, a permis de tester l'efficacité de répulsifs acoustiques, appelés « pingers », afin de réduire les captures accidentelles de dauphins par les navires pratiquant la pêche au chalut pélagique.

### QU'EST-CE QU'UN « PINGER » ?

Un pinger est un système, positionné sur l'engin de pêche, qui émet des signaux acoustiques pour éloigner les cétacés des engins de pêche afin de réduire les captures accidentelles. Le signal émis est inaudible par les poissons.



Dispositif de pingers (système de répulsion acoustique) placés sur les chaluts pélagiques

**De février à avril 2018, un total de 6 chalutiers pélagiques ont mis en œuvre le protocole de test défini par les partenaires du projet sur l'intégralité de leur saison hivernale. Au total, 218 opérations de pêche ont été observées, durant lesquelles les traits (action de pêche au chalut) avec et sans «**



pingers » ont été alternés. Les résultats affichent une diminution significative de 65% des captures accidentelles observées, confirmant l'efficacité réelle des pingers.

### QU'EST-CE QUE CE PROJET A CHANGÉ ?

Sur la base de ces premiers résultats très encourageants, les mesures suivantes seront mises en œuvre du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 30 avril 2019 lors des marées réalisées au chalut pélagique :

1. **Équipement de TOUS les navires de pingers pour la saison hivernale 2018-2019**
2. **Amélioration de la connaissance scientifique par le marquage de carcasses, afin de mieux comprendre la relation entre captures accidentelles et échouages**
3. **Augmentation du nombre d'observateurs pour mieux comprendre le phénomène de captures accidentelles.**

### ET QUELLES SONT LES SUITES DE CE PROJET ?

Les professionnels souhaitent également aller plus loin en lançant **un nouveau projet de recherche (LICADO<sup>(4)</sup>), visant à améliorer la performance des systèmes acoustiques et déployer la technologie à d'autres activités comme la pêche au filet.** Ces travaux, cofinancés par le FEAMP<sup>(5)</sup> et France Filière Pêche, se dérouleront de 2019 à 2021 (sur 3 saisons hivernales successives) et renforcent les initiatives vertueuses de la filière, pour faire de la pêche une activité nourricière durable et respectueuse des espèces marines.

<sup>(1)</sup> : Nom complet du projet : « Analyse de l'utilisation des Pingers à Cétacés pour les activités de pêche des chalutiers pélagiques et des fileyeurs »

<sup>(2)</sup> : L'Ifremer contribue, par ses travaux et expertises, à la connaissance des océans et de leurs ressources, à la surveillance du milieu marin et du littoral et au développement durable des activités maritimes. À ces fins, il conçoit et met en œuvre des outils d'observation, d'expérimentation et de surveillance, et gère des bases de données océanographiques.

<sup>(3)</sup> : L'Observatoire Pélagis est une unité mixte de service de l'Université de La Rochelle et du CNRS, dont la mission est le suivi de l'état de conservation des populations de mammifères marins et autres prédateurs marins dans les eaux françaises, au service de la recherche en écologie marine et des politiques publiques de conservation du milieu marin.

<sup>(4)</sup> : Nom complet du projet : « Limitation des captures accidentelles de dauphins communs en golfe de Gascogne : tests d'efficacité »

<sup>(5)</sup> : Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche, dont la mesure 39 soutient des projets d'innovation favorisant la conservation des ressources biologiques marines exploitées et des écosystèmes marins.



#### À propos de France Filière Pêche :

Créée en 2010, France Filière Pêche est l'association à vocation interprofessionnelle qui réunit tous les maillons de la filière de pêche française, des producteurs (pêcheurs) aux commerçants (artisans poissonniers et rayons marée des GMS), en passant par les mareyeurs et les grossistes. Elle répond à deux objectifs :

- Favoriser la commercialisation des produits de la pêche française et encourager leur consommation auprès du grand public, à travers la marque collective PAVILLON FRANCE.
- Promouvoir une pêche plus durable et responsable, en soutenant la recherche scientifique et en accompagnant la modernisation des entreprises de pêche.

La filière de pêche française s'inscrit depuis de nombreuses années dans une démarche vertueuse : faire progresser la filière d'un point de vue technique, économique et écologique afin d'optimiser les performances de pêche dès maintenant tout en préservant les ressources pour demain.

France Filière Pêche s'engage également auprès de l'ensemble des opérateurs de la filière sur des sujets techniques et sanitaires. Des projets sont ainsi mis en œuvre, avec l'appui de financements européens (mesure d'innovation du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche).

#### Contact presse :

**Marie-ANTOINETTE**  
RELATIONS PUBLICS

**L'Agence Marie-Antoinette**  
Inès Ekoule Ebongue – 01 55 04 86 43  
[ffp@marie-antoinette.fr](mailto:ffp@marie-antoinette.fr)